

# RÈGLEMENT DE “LA 2 CENTS” DU 29 SEPTEMBRE 2024

## 1. DÉFINITION

LA 2 CENTS est une randonnée cycliste sur route au départ du magasin de cycles LE COMPTOIR DU CYCLISTE à Cusset,,03300. Organisée par LE COMPTOIR DU CYCLISTE. Elle se déroulera le dimanche 28 septembre 2025.

C'est une randonnée avec différents parcours à choisir au départ : 30, 75, 100, 150 et 200 kilomètres ne donnant lieu à aucun classement ni chronométrage sur l'ensemble du parcours.

NOUVEAUTÉ 2025 : Pour les parcours 100, 150 et 200 kilomètres, 1 partie chronométrée dans la montée de la loge des gardes par la chabanne. Des puces seront mises sur votre vélo au moment de la remise des inscriptions.

2 parties chronométrées pour LA200 : Entre la montée de la loge des gardes par la chabanne puis la loge des gardes par la source Charrier.

Des lots en forme de tombola seront offerts par nos partenaires. Castelli participe activement à l'organisation.

La randonnée se déroule sur routes ouvertes à la circulation et est ouverte à tous. Le cheminement sera indiqué par un fléchage.

Pendant cette randonnée, un salon du vélo avec des marques présentes sur des stands :

- Factor
- Girs
- Pinarello
- Basso
- Castelli
- Precision Hydration & Fuel
- Continental
- Limar

Ainsi que nos partenaires :

- Suma Audi
- Biocoop La bellerive
- Vichy triathlon
- Imagine Ton Credit

Les inscriptions seront mise en lignes sur le site : [sportsnconnect.com](https://sportsnconnect.com)

## 2. PARCOURS & HORAIRES

Le parcours est disponible sur le site internet [www.comptoir-du-cycliste.fr](http://www.comptoir-du-cycliste.fr), sur le club Strava : Lecomptoirducycliste et sera affiché sur le lieu de départ. Les horaires de départ sont à partir de 6H00 jusqu'à 09H00 et de 06H00 jusqu'à 14H00 pour le parcours 30 kilomètres.

### 3. CODE DE LA ROUTE

La randonnée cyclotouriste n'est pas prioritaire. Les participants sont donc tenus de respecter le code de la route.

### 4. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

En tant que cycliste inscrit, vous vous engagez à respecter la nature qui vous entoure et à veiller à ne pas l'endommager. Le jet de tout objet, récipient, papier ou détritrus sur la voie publique ou dans la nature est interdit, de même pour les déchets biodégradables. En tant que participant, vous vous engagez à ramener tous vos déchets et à les déposer dans les poubelles mises à disposition par les organisateurs aux niveaux des ravitaillements et au lieu de départ.

### 5. MATERIEL VELO

Le participant utilise un vélo de type route en parfait état de circulation.

PROTECTIONS : le port d'un casque à coque rigide est obligatoire. Le Vélo à Assistance Électrique est autorisé, attention à bien vérifier l'état de la batterie selon le parcours choisi.

### 6. RAVITAILLEMENT

Les organisateurs proposent des ravitaillements à différents points sur les parcours dans les communes suivantes : La Loge des gardes, Palladuc, Col de la rivière noire et Mayet de montagne.

PRÉCISION HYDRATATION & FUEL et BIOCOOP LA BELLERIVE sont partenaires de l'épreuve pour les ravitaillements.

### 7. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour participer à la randonnée, il faut rassembler les conditions suivantes :

- Pour les mineurs, présenter l'autorisation parentale remplie.
- Être en bonne santé et ne présenter aucune contre-indication à la pratique cycliste.
- Posséder une assurance responsabilité civile
- Être inscrit sur le site Eventbrite ou au directement sur place
- Accepter le présent règlement

### 8. L'INSCRIPTION DONNE DROIT

- A l'accès aux ravitaillements
- Aux salons du vélo organisé par Le COMPTOIR DU CYCLISTE
- Un gilet Castelli offert au 200 1er inscrits (Pour les parcours : 100, 150 & 200)
- Parc à vélo gardé

- Découvrez en avant-première des produits de nos marques présentes : Factor, Gir's, Basso, Pinarello, Castelli, Continental, Limar
- 2 foods-trucks seront présents pour vous ravitailler.
- Tester les vélos connectés de notre partenaire Vichy triathlon

## 9. DROIT À L'IMAGE

En acceptant le présent règlement, le participant quel que soit son âge, autorise l'organisateur et les médias à « utiliser » son image (photos ou vidéos) pour sa communication.

## 10. COMPORTEMENT, DISCIPLINE ET SÉCURITÉ

Le participant s'engage à respecter le règlement de LA SIX COLS, il s'engage à respecter le code de la route et à se soumettre aux injonctions des organisateurs ou des autorités locales. Le participant s'engage aussi à respecter la nature et son environnement et à ne pas jeter de détritrus sur la voie publique.

## 11. DROIT D'INSCRIPTION

L'inscription est personnelle, et irrévocable. Elle ne peut être ni échangée ni cédée ni remboursée. Cette inscription donne droit à l'attribution nominative d'un numéro et d'une carte d'accès au ravitaillement. Les droits d'inscription restent acquis à l'organisation quoi qu'il advienne. Aucun remboursement ne sera effectué. En cas d'absence, désistement du participant ou en raison de l'ajournement ou de l'annulation de l'épreuve, et pour quelque raison que ce soit. Toute personne rétrocédant sa carte d'accès et son inscription à une tierce personne sera tenue comme responsable en cas d'accident survenu ou provoqué sur la randonnée cycliste. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation et se réserve le droit d'exclure le participant à la randonnée.

Tarifs :

- Parcours : 30 et 75 Kilomètres : 10 €
- Parcours : 100, 150 et 200 Kilomètres : 29€
- Enfant de – de 16 ans : 5 €

## 12. ASSURANCES

Responsabilité civile Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur souscrit à une assurance responsabilité civile. Cette assurance garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité. Accident corporel : Il appartient au participant de se garantir et d'être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant les éventuels frais. Les licenciés doivent vérifier auprès de leur fédération qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels encourus lors de leur participation à ce type de randonnée. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt ainsi que de celui des non licenciés de souscrire l'assurance adaptée proposée par la fédération ou l'assureur de leur choix. Dommage et responsabilité du matériel : Ni l'organisateur ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le

matériel et les équipements des participants en cas de chute ou lors de leur participation à ce type de randonnée. Dans le cas contraire il est de leur intérêt ainsi que de celui des non licenciés de souscrire l'assurance adaptée proposée par la fédération ou l'assureur de leur choix. Dommage et responsabilité du matériel : Ni l'organisateur ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques. Les participants reconnaissent la non responsabilité des organisateurs pour la surveillance de leurs biens pendant l'épreuve

### 13. ANNULATION

L'organisateur se réserve le droit d'interrompre ou annuler à tout moment la randonnée, avant et pendant le jour J. Cela ne donnera droit à aucun recours.